



**Direction régionale des Affaires culturelles
Nord – Pas-de-Calais
Conservation régionale des Monuments historiques
Hôtel Scrive
1, rue du Lombard
59041 Lille cedex**



**Commission régionale du patrimoine
et des sites du Nord – Pas-de-Calais**

**Procès-verbal de la séance plénière
tenue à Lille le 9 avril 2015
dans le grand salon de la
Direction régionale des affaires culturelles**

La Commission régionale du patrimoine et des sites s'est réunie le 9 avril 2015 à 9h45 à la Direction régionale des affaires culturelles, sous la présidence de M^{me} Marie-Christiane de La Conté, directrice régionale des affaires culturelles.

Étaient présents :

I. MEMBRES DE DROIT :

M^{me} Marie-Christiane de La Conté, directrice régionale des affaires culturelles, représentant M. le Préfet de Région
M. Michel Roussel, directeur-adjoint, représentant M^{me} Marie-Christiane de La Conté, directrice régionale des affaires culturelles
M^{me} Marie-Lise Veillet, inspectrice des sites à la D.R.E.A.L.
M. Jacques Philippon, conservateur régional des monuments historiques
M^{me} Virginie Motte, représentant M. Stéphane Révillion, conservateur régional de l'archéologie
M^{me} Sophie Luchier, service du patrimoine culturel au conseil régional Nord - Pas-de-Calais

II. MEMBRES NOMMÉS PAR LE PRÉFET DE RÉGION :

M. Pierre-Louis Laget, conservateur du patrimoine, service du patrimoine culturel au conseil régional Nord – Pas-de-Calais

M. Étienne Poncelet, architecte en chef des monuments historiques pour le département du Pas-de-Calais

M^{me} Véronique Stiévenart, architecte des bâtiments de France (A.B.F.) du Nord représentant M^{me} Catherine Madoni, A.B.F., chef du service territorial de l'architecture et du patrimoine (STAP) du Pas-de-Calais

M^{me} Catherine Bourlet, A.B.F., chef du STAP du Nord

III. REPRÉSENTANTS ÉLUS NOMMÉS PAR LE PRÉFET DE RÉGION :

M. Dominique Plancke, conseiller régional

IV. COLLÈGE DES PERSONNALITÉS :

M^{me} Laurence Baudoux, maître de conférences à l'Université d'Artois, I.U.P. Patrimoine

M^{me} Delphine Hanquiez, maître de conférences à l'Université d'Artois

M. Éric Monin, maître-assistant à l'École nationale supérieure d'architecture et de paysage Paris Val-de-Seine

M. Philippe Queste, animateur du patrimoine de la ville de Saint-Omer

M. Michel Bonord, directeur délégué de la Société anonyme d'économie mixte d'Euralille

V. REPRÉSENTANTS DES ASSOCIATIONS :

M. Michel Parenty, membre de la Commission historique du Pas-de-Calais suppléant de M. Pierre Vidal, délégué régional de la Fondation du Patrimoine

M^{me} Marie-Philippe Whitman, déléguée de *Vieilles Maisons Françaises* dans le Pas-de-Calais

M. Emmanuel de Calan, délégué régional de *Patrimoine Environnement*, et son suppléant M. Christian Cappon, délégué régional de la Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France

M^{me} Annette de Diesbach, déléguée de *La Demeure Historique* dans le Pas-de-Calais, et sa suppléante M^{me} Jacqueline Vidal, déléguée de *La Demeure Historique* dans le Nord

VI. ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. Vincent Brunelle, architecte en chef des monuments historiques pour le département du Nord, suppléant de M. Étienne Poncelet, architecte en chef des monuments historiques pour le département du Pas-de-Calais

M. Jacques Legendre, sénateur du Nord, et sa suppléante M^{me} Catherine Génisson, sénatrice du Pas-de-Calais

M. Jean-Jacques Cottel, député du Pas-de-Calais, et son suppléant M. Jean-Pierre Decool, député du Nord, conseiller général, maire de Brouckerque

M. Bertrand Ringot, conseiller général, maire de Gravelines

M. Alain Chevalier, maire de Théroüanne

M. Frédéric Minard, adjoint au maire de Roubaix, et son suppléant M. Daniel Deschodt, maire de Watten

M. Alain Detournay, maire de Comines, et son suppléant M. Régis Cauche, maire de Croix

M^{me} Julie Chantal, conservateur des antiquités et objets d'art du Nord

M. Frédéric Vienne, archiviste du diocèse de Lille

M. Pierre Vidal, délégué régional de la Fondation du Patrimoine
M. Michel Cabal, président de l'Association historique et culturelle d'Ardres, et son suppléant M. Bernard Ghienne, secrétaire de l'association Gauheria

VII. ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA C.R.P.S. :

Pour la conservation régionale des monuments historiques :

M^{me} Anne Lefebvre, chargée d'études documentaires-recenseur des monuments historiques, responsable de la cellule recensement documentation

M. Olivier Liardet, chargé d'études documentaires-recenseur des monuments historiques

M^{me} Anne-Lise Devernay, chargée d'études à la cellule recensement et documentation

M. Olivier Le Moine, adjoint au conservateur régional des monuments historiques

M^{mes} Marion Lecouvez et Mathilde Fasquelle, et M. Louis Ville, stagiaires à la C.R.M.H.

M^{me} Évelyne Tournet, stagiaire au STAP du Nord

M^{mes} Sophie Luchier, Leslie Dupuis et Lucie Grembert, service du patrimoine culturel au conseil régional Nord – Pas-de-Calais

M^{me} Cécile Clément, C.R.M.H. (matin) et M^{me} Nicole Dherbecourt, service architecture de la DRAC (matin)

VIII. ONT ASSISTÉ À LA PRÉSENTATION DES DOSSIERS LES CONCERNANT :

Pour le dossier de l'AVAP d'Auxi-le-Château : M. Crestot, premier adjoint au maire, M. Éric Barriol, architecte du patrimoine, M. Jean-Marie Claustre, conseiller pour l'architecture à la DRAC.

Pour le dossier du moulin de Moringhem : M. et M^{me} Debacker, propriétaires du moulin.

Pour le dossier de l'église Notre-Dame-de-Fives à Lille : M. Dubois, adjoint au maire de Lille chargé du patrimoine, et M^{me} Virginie Thiéry, directeur du patrimoine culturel de la ville de Lille.

Pour le dossier de la CCI Grand Lille à Lille : MM. Deruytter et Dufour, M^{me} Lance, représentant la CCI Grand Lille, M. Josse du cabinet AAPP, M. Dubois, adjoint au maire de Lille chargé du patrimoine, et M^{me} Virginie Thiéry, directeur du patrimoine culturel de la ville de Lille.

Pour le dossier de l'Huîtrière à Lille : M. Proye, propriétaire, M^{me} Thiéry, directeur du patrimoine culturel de la ville de Lille.

Pour le dossier de la maison 42 rue Anatole-France à Roubaix : M^{me} Balciunaityte, propriétaire.

Le quorum étant atteint, M^{me} de la Conté, ouvre les travaux à 10h00.

M^{me} de La Conté demande que soient apportées deux modifications au procès-verbal de la C.R.P.S. du 27 janvier 2015.

La première concerne M. Dominique Plancke qui siège comme conseiller régional et n'est plus conseil municipal de Lille.

La seconde concerne l'orthographe de M^{me} Régine Spingard et non Spingart, adjointe au maire de Boulogne-sur-Mer pour le rayonnement et l'attractivité de la ville, le tourisme et le patrimoine.

Le procès-verbal est ensuite approuvé à l'unanimité.

PRÉSENTATION DE L'AVAP D'AUXI-LE-CHÂTEAU

Il s'agit de transformer la Z.P.P.A.U.P., passée en C.R.P.S. en 2009, en AVAP, selon la nouvelle législation en vigueur. M. Éric Barriol, architecte du patrimoine, présente une synthèse de l'étude.

Situation géographique

Le village compte 300 habitants, chef-lieu de canton et de la Communauté de communes de l'Auxillois. Il se situe dans la vallée de l'Authie, riche écologiquement avec ses zones humides (peupleraies et prairies humides, traversant le bourg), ses coteaux boisés et ses fonds secs perpendiculaires à l'Authie. Deux ponts principaux franchissent la rivière Authie, l'un antérieur à la Révolution, l'autre du XIX^e siècle. Des moulins qui constituèrent la richesse du bourg pendant des siècles, subsistent quelques éléments. Les coteaux ouvrent le paysage vers le village depuis la ferme du Planty au nord, le fond de Buire au nord-est et le fond d'Auxi au sud. Ces vues dégagées pourraient à terme profiter d'aménagements touristiques en complément des chemins de randonnées. On y compte des arbres remarquables, des pâtures et un alignement d'arbres dans la courbe d'arrivée depuis l'est.

Dispositifs et protections existants

Il dresse une liste des protections ou dispositifs d'identification des éléments remarquables de la commune. L'église classée au titre des monuments historiques génère déjà un périmètre de 500 mètres. Le Bois de la Justice et la moyenne vallée de l'Authie sont classés en ZNIEFF. Le POS et le PLU mettent en avant des espaces boisés classés à très fort niveau de protection. Il existe aussi une trame verte et bleue dans la vallée de l'Authie. Les restructurations à mettre en jeu dans le cadre de l'AVAP se font en rapport avec ces dispositifs et protections existants.

Les aspects historiques

Plusieurs éléments patrimoniaux sont présents sur le territoire communal. Le château avec sa basse-cour est en ruines depuis au moins le début du XVII^e siècle (Album de Croÿ) et l'église, classée, domine le bourg. Au XIX^e siècle, les faubourgs s'étendent au-delà des fossés secs ou en eau protégeant le bourg. La gare est construite en 1878 et l'industrie se développe alors avec des briqueteries et des filatures. En 1914, les Emailleries Aubecq implante une importante usine au sud du bourg, le long de l'Authie. Dans les années 1920, les cités Foch et du Soleil sont construites en lien avec l'usine. Après 1980, le mitage du paysage par le pavillonnaire devient la règle. Le PLU de la commune tente d'y remédier en lien avec les lois Grenelle. En 1996, une première étude de ZPPAUP est réalisée, mais non achevée. Elle est reprise en 2009-2010 en concomitance avec la réalisation du PLU (réunions très efficaces avec l'équipe qui étudie le PLU), mais n'aboutit pas à cause de la loi Grenelle 2 et de la législation sur les AVAP. Le chemin de fer a été remplacé par un cheminement piéton, la gare existe toujours, le silo inesthétique à proximité a été détruit récemment. Une carte générale résume la topographie historique.

Perceptions actuelles

Les premières images du bourg, éloignées, se font par les arrivées routières dans les vallons ou les coteaux, mettant en évidence les parcelles en lanière.

Patrimoine

Le bâti urbain présente généralement une grande continuité avec quelques exceptions. Les maisons de notables des XVIII^e et XIX^e siècles sont nombreuses, mais aucun témoin antérieur ne subsiste. Beaucoup de maisons « moyennes » subsistent pour la même période avec généralement deux niveaux et combles (le plus souvent sans lucarnes). On trouve encore une maison à pans de bois au 17 rue de l'Eglise. Les nombreuses maisons modestes à un ou deux niveaux constituent l'essentiel du bâti. Quelques maisons de commerçant sont aussi présentes. Le bâti rural (fermes) et industriel est aussi représenté, comme l'habitat de l'entre-deux-guerres.

Morphologie

Si la pierre de taille est utilisée dans quelques exemples, la brique domine dans l'architecture et bien sûr dans l'habitat XIX^e et ouvrier. On trouve un exemple de pan de bois et plusieurs en torchis. Les corniches, toitures et lucarnes sont dans la veine traditionnelle de la région avec wambergues et corniches débordantes. Pour le second œuvre, il existe encore une porte du XVIII^e siècle et quelques beaux exemples du siècle suivant. On remarque aussi plusieurs balcons intéressants en ferronnerie et quelques enseignes et devantures. Les couleurs vives, initiées dans les années 1980-1990, tendent à disparaître progressivement avec l'influence exercée par les deux études de ZPPAUP sur l'instruction des dossiers par le service urbanisme.

Patrimoine architectural

Le château et l'église sont les éléments majeurs de ce patrimoine, connus et étudiés. L'hôtel de ville a été reconstruit dans le style néogothique par l'architecte Epellet dans la seconde moitié du XIX^e siècle. Quelques grandes maisons des XVIII^e et XIX^e siècles forment un corpus intéressant.

Zones des éléments à préserver

Le centre-bourg, les faubourgs et l'ensemble Aubecq forment la zone centre la plus dense en patrimoine urbain. Entre des éléments, se trouvent des zones marges fragiles, mais procurant des vues intéressantes sur le bourg. Dans les hameaux, seul celui de Lannoy paraît digne d'être considéré, le second a été retiré depuis la première étude de ZPPAUP. Le fond de vallée, le fond sec et les coteaux à fort potentiel, sont déjà protégés par des dispositifs autres.

Volet développement durable

M. Barriol passe en revue les éléments de cette thématique. Les panneaux solaires offrent un potentiel uniquement dans le sud du bourg, côté jardins, avec un impact visuel faible depuis la rue ou les vues lointaines. Il préconise une intégration dans la toiture en ardoise. Pour le grand éolien, une interdiction totale est préconisée. Le petit éolien est autorisé s'il n'est pas visible de l'espace public. La géothermie ne semble pas être possible techniquement, sauf ponctuellement, à cause de la présence de l'eau rendant impossible le creusement profond. Une préconisation sur la préservation des pâtures et des haies est inscrite dans le règlement.

Périmètre et secteurs

Le secteur A comprend le bourg, les faubourgs, le site Aubecq (secteur urbain et architectural). Le secteur B est paysager et comprend le château, les coteaux, les fonds secs d'Auxi et de Buire, les zones marges. Le secteur C est mixte et comprend le hameau de Lannoy et la ferme de Planty.

PÉRIMÈTRE ET SECTEURS

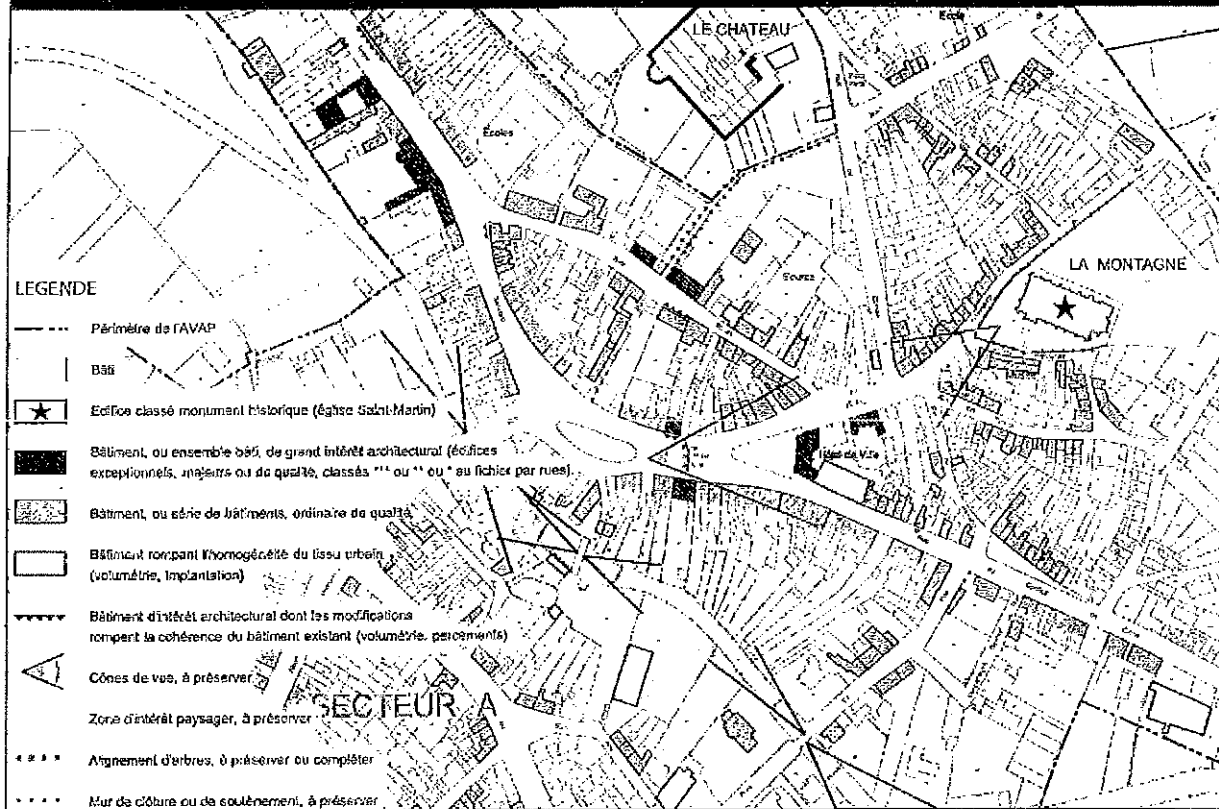
Secteur A : secteur urbain et architectural
- Bourg, faubourgs, ensemble Aubecq.

Secteur B : secteur paysager
- Château et ses abords
- Zones marges
- Coteaux (la Falaise et l'Echoporce)
- Fonds secs (de Buire et d'Auxi)

Secteur C : secteur paysager et architectural
- Hameau de Lannoy
- Ferme du Planty



PLAN DES PROTECTIONS – SECTEUR A – extrait et légende



Règlement

M. Barriol donne des exemples des fiches du règlement pour les constructions existantes d'une part et pour les constructions neuves y compris les extensions et surélévations d'autre part. Aux

objectifs généraux et particuliers (percements, implantations sur la parcelle, enseignes, etc) correspondent des règles avec des exemples à rejeter et ceux à favoriser.

Échanges

Monsieur Crestot, premier adjoint, excuse le maire qu'il représente. Le mécanisme de protection de la commune contre le développement urbain anarchique est lancé depuis longtemps avec le PLU et la première étude de ZPPAUP. La municipalité est très favorable à l'AVAP actuelle. Il précise que les murs du château appartiennent à la mairie, mais la valorisation en est difficile eu égard au peu de recul pour faire une mise en valeur. Il indique que, pour l'information des administrés, des panneaux d'affichage réalisés par l'équipe de M. Barriol ont été apposés dans la ville et une publication a été réalisée dans le bulletin municipal.

Jean-Marie Claustre lit son rapport annexé au présent procès-verbal (annexe 1). Il indique notamment la qualité du solide dossier présenté aujourd'hui et propose quelques modifications reprises dans son rapport. Il revient notamment sur le volet « création contemporaine » qui selon lui n'est pas assez contrôlée. Il propose de modifier le dossier dans le sens de la loi avec le recours obligatoire à un architecte et à des concours pour les édifices publics. Il propose aussi des simplifications dans les dispositions générales afin d'éviter les redites.

M^{me} Bourlet propose de supprimer le terme architecture contemporaine par intégration dans l'environnement bâti.

M. Claustre enchérit en proposant de mettre l'intégration comme le premier des objectifs de l'AVAP.

M^{me} de La Conté pose la question de la pression foncière. Il lui est répondu qu'elle est presque inexistante sauf dans les zones de l'AVAP.

M. Laget souligne que l'architecture d'accompagnement est souvent d'une grande laideur.

M^{me} de La Conté se demande s'il y aura un conflit entre la législation sur l'environnement et les prescriptions de l'AVAP sur le grand éolien interdit par exemple. Ceci dans le but d'éviter un futur contentieux.

M^{me} Veillet, pour la DREAL, n'a pas la réponse, mais indique que l'on est dans l'attente d'une saisine de l'autorité environnementale qui peut faire une évaluation des AVAP au cas par cas. La Préfecture du Pas-de-Calais l'a demandé pour celle-ci. Elle s'interroge sur la prise en compte des ZNIEFF, simple inventaire des richesses naturelles, dans le PLU, puisque l'AVAP ne le fait pas. Le représentant de la commune indique que le PLU reprend tous les dispositifs, ZNIEFF, Natura 2000, cours d'eau, zones agricoles, etc.

M. Maguiol demande si, dans le volet développement durable, l'interdiction de l'isolation par l'extérieur, très préjudiciable à l'aspect du bâti, sera effective.

M. Barriol indique que l'interdiction sera absolue dans le périmètre sur les bâtiments d'intérêt patrimonial.

M. Claustre indique que, même si une partie des bâtiments ne sont pas d'intérêt patrimonial, les prescriptions sur les façades priment sur tout et que le débord sur l'espace public n'est pas possible. Il indique qu'il y a également des prescriptions sur les manières d'isoler.

M^{me} de La Conté propose que cela soit plus explicite.

M. Bonord demande si le règlement aborde les berges, qui sont des espaces très particuliers, fragiles, mais créant de la continuité dans le bourg.

M. Barriol répond qu'ils sont indiqués dans un chapitre comme étant des espaces libres.

M. Philippon interroge sur la présence d'armes V allemandes dans le secteur. Le représentant de la commune indique qu'il n'existe qu'un site de V1 connu dans une pâture à Lannoy.

M^{me} de La Conté propose de l'indiquer puisque présent dans le périmètre de l'AVAP. Elle invite le représentant de la commune à se retirer pour le vote.

Vote :

M^{me} de La Conté fait procéder au vote selon les réserves du rapport de M. Claustre et les points mis en avant dans le débat :

Ne prends pas part au vote : 0

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 21

L'AVAP d'Auxi-le-Château est approuvée à l'unanimité.

PRÉSENTATION DE L'ÉTUDE SUR LA VILLE DE SAINT-AMAND-LES-EAUX

M^{me} Sophie Luchier, chercheur au service du patrimoine culturel au conseil régional Nord-Pas-de-Calais, présente le cadre de cette étude en cours, fruit d'une collaboration entamée depuis 10 ans avec le Parc naturel régional Scarpe-Escaut.

Cette étude s'appuie sur un repérage général du bâti communal, en totalité pour la ville intramuros, plus lâche dans les faubourgs, très étendus et dispersés, avec un habitat plus récent, pour lesquels seuls les édifices majeurs ou intéressants ont été repris. Plus de 1000 édifices sur les 7000 bâtis dans la ville ont ainsi été répertoriés.



M^{me} Luchier explique ensuite l'évolution de la ville à partir des plans anciens depuis l'atlas Lepoivre de 1579, le plan de Sanderus de 1645 montrant l'implantation de l'abbaye, le planterrier de 1649-63, ainsi que les plans provenant du service du Génie au Service historique de la Défense à Vincennes. Ce travail permet de tirer des enseignements sur l'évolution de la ville, de répondre à des questionnements ou d'en poser.